

Paris, le - 6 NOV. 2023

Monsieur le Député,

Chaque année, la fonction publique doit recruter plus de 400 000 agents, tous statuts confondus : du succès de ces recrutements dépend le maintien d'un service public de qualité. Compte-tenu des tensions de recrutement auxquelles font face les employeurs publics et privés, le développement d'une politique d'attractivité de la fonction publique constitue une priorité de mon Gouvernement, sous la responsabilité du ministère de la transformation et de la fonction publiques.

La problématique du logement des agents apparaît comme un enjeu majeur d'attractivité, d'accompagnement des parcours professionnels, de qualité de vie au travail et de pouvoir d'achat. Nous ne pouvons pas accepter qu'une soignante, un enseignant, une policière, etc. se retrouvent contraints à faire des heures de trajet chaque jour pour rejoindre leur lieu de travail.

Je souhaite donc mener le développement d'une véritable politique interministérielle de l'accès au logement des agents publics, tournée en particulier vers ceux au contact direct des usagers ou soumis à des contraintes particulières (proximité, horaires...), et en ciblant les zones à forte tension immobilière particulièrement concernées par ces enjeux d'attractivité.

Afin de nous permettre d'identifier les publics prioritaires, les axes d'amélioration en matière d'offre mais aussi d'identification et expression de la demande, et afin d'associer l'ensemble des parties prenantes à ce chantier, et notamment les collectivités territoriales, je souhaite vous confier une mission sur le sujet.

.../...

Monsieur David AMIEL
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS

Vous poserez d'abord un diagnostic des difficultés et des besoins spécifiques des agents publics pour se loger dans les bassins de vie les plus en tension (localisation des biens, prix, typologie des logements...), et étudierez les manières d'assurer la production régulière de diagnostics territoriaux afin de disposer d'outils d'aide à la décision indispensables à la conduite d'une politique volontariste pour l'accès au logement des fonctionnaires. Sur la base de ce diagnostic, vous formulerez des propositions pour améliorer le logement des agents publics, dans le parc privé, intermédiaire et social, en priorisant les propositions qui nécessiteraient des évolutions législatives.

Ces propositions porteront notamment sur le développement de l'offre de logement locatif à destination des agents publics. Pour cela, vous pourrez notamment étudier les incitations en matière de production de logements sociaux, y compris en lien avec la loi SRU, et de logements et intermédiaires. Vous pourriez également émettre des propositions pour mobiliser les fonciers publics et transformer les bâtiments publics en logements, notamment en proposant des montages compatibles avec le droit de la commande publique permettant la réalisation de logements destinés durablement à des fonctionnaires sur des fonciers publics ou en adaptant le droit de l'urbanisme.

Vous avancerez également des propositions pour améliorer l'accès au logement des agents publics dans les zones tendues. Outre les garanties locatives qui pourraient être apportées aux agents publics, vous approfondirez les leviers concernant les politiques d'attribution de logements, notamment sociaux et intermédiaires. Vous porterez à ce titre une attention particulière aux dispositifs et outils destinés à faciliter la rencontre de l'offre à la demande de manière efficace, transparente et équitable pour l'ensemble des fonctionnaires dans la diversité de leurs affectations et employeurs. Vous articulerez vos réflexions avec la volonté du Gouvernement de confier davantage de leviers aux acteurs locaux en matière d'attributions, et proposerez plusieurs degrés d'évolution du cadre existant, en veillant à garantir l'identification d'acteurs responsables et le pilotage par les résultats.

Vous proposerez également des mécanismes permettant de sécuriser la mise à disposition durable de logements pour les agents publics, de manière à permettre aux employeurs publics de constituer des parcs de logements disponibles pour leurs agents sur le long terme, et ainsi de favoriser l'investissement dans ces parcs. A cette fin, vous recenserez les évolutions à apporter aux baux locatifs, de sorte à sécuriser le lien entre l'emploi occupé et le logement dès lors que celui-ci est attribué du fait de l'emploi public occupé. Vous distinguerez pour ce faire les modalités applicables dans le parc social et celles dans le parc libre ou intermédiaire.

Vos propositions devront s'orienter prioritairement vers une évolution des moyens que les employeurs de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière sont susceptibles de mieux mobiliser. Vous n'en associez pas moins à votre réflexion les collectivités territoriales, au regard de leur rôle dans la politique du logement et de leurs préoccupations communes en matière d'attractivité, y compris pour leurs propres agents.

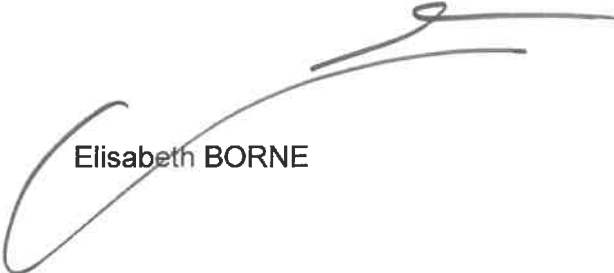
Pour ce faire, vous bénéficierez de l'appui de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable. Vous vous appuyerez également sur la direction générale de l'administration et de la fonction publique, elle-même en lien avec la direction générale des collectivités locales et la direction générale de l'offre de soins, ainsi que de celui de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et du paysage, de la direction de l'immobilier de l'Etat et de la préfecture de la région Ile-de-France.

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Un décret vous nommera, en application de l'article LO. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de M. Stanislas GUERINI, ministre de la transformation et de la fonction publiques et de M. Patrice VERGRIETE, ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement.

Je souhaite que vous puissiez me remettre un rapport final d'ici février 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Elisabeth BORNE